

SOUS - COMMISSION
sécurité des terrains de camping
et lieux de stationnement caravanes

RAPPORT D'ACTIVITE
année 2016

Secrétariat :

SIDPC

1. Actions réalisées en 2016

En application de l'instruction gouvernementale du 06 octobre 2014, relative à l'application de la réglementation spécifique aux terrains de camping et de caravanage situés dans les zones de submersion rapide :

- **Après les visites effectuées par les services concernés en 2015 des terrains de camping soumis au risque de submersion rapide, le SIDPC a procédé au recensement des cahiers de prescription de sécurité (CPS) élaborés ou mis à jour par les gestionnaires des terrains.**

Le plan d'actions mosellan

Priorités

- **P1 : le risque d'inondation par submersion (visites effectuées en 2015)**
- **P2 : le risque d'inondation par débordement**
- **P3 : le risque mouvement de terrain (cinétique rapide)**
- **P4 : les risques technologiques (sites SEVESO seuil haut, nucléaire, TMD/canalisation)**

Arrêté préfectoral

■ **L'arrêté préfectoral portant approbation de la liste des terrains de camping et aires de stationnements des caravanes exposés aux risques majeurs dans le département de la Moselle a été soumis pour avis et observations aux membres de la sous-commission**

↳ **avis : à rendre lors de la sous-commission**

↳ **La version ainsi consolidée sera présentée à la signature de Monsieur le Préfet de la Moselle**

2. Actions programmées en 2017

■ CPS Risque inondation par submersion rapide + débordement de cours d'eau

↳ Recueil des cahiers de prescriptions de sécurité (CPS) pour validation par la Sous-Commission des terrains de camping

■ Visites par le groupe de visites des sites concernés par les autres risques et par arrondissement, soit :

- 6 terrains de camping
- 1 parc de loisirs (PRL)